



Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-020

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 13

Votants 17

L'an deux mille vingt six,
le trente mars,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : Madame Hakima HENDOU et Messieurs Jean-Claude MARTINEZ, Marc SAUVAGEON, Adjoint.

Mesdames Valérie BEGUELAL(arrivée à 19h08, présente pour ce vote), Aline CAO, Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Messieurs Pierre BRESSON, Philippe CHAMBARD, Jean MASSONI, Frédéric MACQUET, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Alexandre BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean MASSONI, Conseiller Municipal ; Monsieur Jean-Pierre DE PAOLI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Audrey SUAU, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale ; Madame Sophie BEGUELAL, Conseillère Municipale.

Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :**BUDGET COMMUNAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget communal pour l'année 2025 faisant ressortir les résultats suivants :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Recettes 2025	143.133,41	1.628.928,84	1.772.062,25
Dépenses 2025	393.795,21	1.310.991,68	1.704.786,89
Résultat 2025	-250.661,80	317.937,16	67.275,36
Résultat antérieur	114.126,32	392.634,55	506.760,87
Solde d'exécution	-136.535,48	710.571,71	574.036,23
Restes à réaliser 2025 - dépenses	159.913,50	0	159.913,50
Restes à réaliser 2025 - recettes	0	0	0
Solde des restes à réaliser 2025	-159.913,50		-159.913,50
Résultat d'ensemble	-296.448,98	710.571,71	414.122,73



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance et n'a pas pris part au vote,

Reçu en Préfecture le

- 7 AVR. 2026

Certifié exécutoire

- 7 AVR. 2026

Publié ou notifié le

- 7 AVR. 2026

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APROUVE le Compte Financier Unique (CFU) du budget communal pour l'exercice 2025.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 31 mars 2026

Pour copie conforme, en mairie le 1^{er} avril 2026

